

Le 25 février 2019

# Prévoyance Santé Complémentaire Du passé faisons table rase !!! SUD propose



## Maintien de salaire

Beaucoup d'entre nous ne veulent pas ou ne peuvent pas adhérer à une mutuelle ou au maintien de salaire. Rendez-vous compte que 90 jours d'arrêt peuvent être vite atteint : une jambe cassée, une mauvaise grippe et vous vous retrouvez en demi salaire pour une économie mensuelle de moins de 20 euros.

**SUD propose pour toutes et tous une participation de l'employeur de 12 euros mensuelle.**

## Mutuelle

### Supprimons la paperasse !!!

Actuellement la participation est de 5 à 25 euros mensuelle en fonction du revenu imposable et du quotient familial.

Pour SUD la participation à la mutuelle doit être calculée sur l'indice majoré.

Indice			
320 à 400	401 à 500	501 à 650	Supérieur à 650
Participation employeur			
40 euros	30 euros	20 euros	10 euros

**Nous demandons à la DRH de réaliser une enquête auprès de l'ensemble du personnel pour connaître les réels besoins de toutes et tous.**

**Afin d'échanger, nous vous proposons une assemblée générale du personnel  
Le jeudi 14 mars de 10h à 12h  
Salle ASMR**